



Pendant qu'on est encore préoccupé par l'existence illégale de ce parc avec ces multiples détournements observés lors des indemnisations sans compter le BIR qui était accusé de dicter sa loi sur le site du parc où leur présence reste incongrue, deux chimpanzés rebelles ont décidé de se dissocier de cet ambiance infernale et s'établir pour leur propre compte à "Nkol-Nsala", un petit village non loin du parc de la Mefou et où ces "Homo-Sapiens" dictent leur loi avec pour cible, des femmes et leurs enfants. Le cacao des planteurs est leur ration alimentaire sous le regard impuissant des hommes qui se limitent à pleurer leurs femmes et leurs enfants désormais sous le joug des chimpanzés rebelles. Reportage...

En langue locale, ces chimpanzés rebelles s'appellent "Bizilgan Bewaah". Ils sont deux, deux mâles bien formés avec des parties génitales bien ressorties et une activité sexuelle dit-on, suffisamment intense. Ils se nourrissent de cacao qu'ils arrachent dans les plantations de "Nkol-Nsala", un petit village de l'arrondissement de Mfou où ces chimpanzés rebelles ont élu domicile. Ils saccagent des plantations cacaoyères à la recherche du précieux sésame, le cacao. Tanpis pour les cacaoculteurs qui n'ont que leurs yeux pour pleurer.

Ils menacent les femmes et les enfants, les retiennent en otage durant quelques heures puis les libèrent par la suite, l'on ignore encore ce qui se passe réellement durant les minutes de prise d'otage, ou alors si ces femmes en ressortent intactes, satisfaites ou déçues, face à deux

chimpanzés mâles dont la virilité est manifeste. Toutefois, l'on sait que ces "Bizilgan Bewaah" abusent de tout ce qu'ils voient sur ces femmes (avocat, ananas...). Ils disparaissent à la moindre présence masculine. Curieusement, les femmes restent incapables de donner avec exactitude, le récit de toutes les scènes qui se situent dans les minutes de la prise d'otage, probablement à cause de la frayeur et de l'influence de ces "Homo-Sapiens", qui font avec exactitude, tout ce qu'un homme normalement constitué, peut faire.

Les responsables du parc de la Mefou ne réussissent pas encore à mettre main sur ces deux chimpanzés rebelles qui disparaissent à leur arrivée et réapparaissent deux heures après, lorsque ces responsables sont repartis.

Selon Mani Ze Evouna, un Technicien des eaux et forêts (TEF) et qui réagissait suite à une décision courageuse des hommes de se venger en abattant ces chimpanzés rebelles, "Le chimpanzé est une espèce faunique intégralement protégée. C'est interdit de l'abattre, sauf en cas de légitime défense. Et en cas de légitime défense, les preuves doivent être apportées dans un délai de 72 heures. En cas de destruction des plantations par les animaux, il est nécessaire de saisir le responsable local du Ministère en charge de la Faune pour faire un constat". Une réaction qui satisfait visiblement très peu ces hommes déterminés à en découdre. Pour les apaiser, il chute en disant: "On peut arriver à l'autorisation d'une battue administrative pour que les chimpanzés soient mangés enfin". Du boom pour ces hommes qui n'avaient déjà que leurs yeux pour pleurer.

Affaire à suivre...

Par Engelbert MFOMO, L'Activateur
